

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

L'an deux mil treize et le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le quatre avril 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur COLOMB-BOUVARD André, Maire

PRESENTS : GRISOLLET Joël – BELAIDI-YILMAZ Rosa - LYONNARD Alain - CROSET-BAY Elyette - FAURE Jean-Jacques - VARAS Nicole - BOSCH Jean-Marie - GRIOTIER Jean-Bernard - QUARESIMIN Jacky - RIVOIRE Janine - SALRA-PINCHON Henriette - FONTAINE Rose-Hélène - PACHECO Juan - COLLEY Collebagan - ZANIMACCHIA Anita - ALLEX-BILLAUD Myriam - CROZIER Régis - DE OLIVEIRA Tony - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - LETROUBLON Cyril - RIVOIRE Nicolas SERRANO Mikaëla - PISCITELLO Joseph - SURGOT Eric - SIMON Catherine - RAFESTHAIN Thierry

POUVOIRS : LAURENT Muriel pouvoir à RIVOIRE Janine - BARNIER Zohra pouvoir à ZANIMACCHIA Anita - BELIN Christel (excusée) pouvoir à GRIOTIER Jean-Bernard - SEBEIBIT Miloud pouvoir à FAURE Jean-Jacques

ABSENTE : OLIVA Guylaine

Madame BELAIDI-YILMAZ Rosa a été nommée secrétaire à l'UNANIMITE.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 FEVRIER 2013 A 20H30

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 février 2013 à 20 heures 30 est approuvé par l'assemblée à l'UNANIMITE.

DELIBERATIONS :

2013-021 - FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur propose de ne pas augmenter les taux d'imposition directe sur l'année 2013.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation.....	13,39 %
- Foncier bâti.....	31,01 %
- Foncier non bâti.....	35,24 %

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport à l'UNANIMITE.

2013-022 - CONSTAT DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

Le rapporteur rappelle que l'élaboration du budget primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L2312-1 et L2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue dans les conditions fixées à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil Municipal de l'Isle d'Abeau adopté le 04 mai 2009.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire 2013 a eu lieu le 18 février 2013 à 18 heures 30. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

2013-023 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2 312-1, L 2 312-2, L 2 312-3 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil Municipal du 18 février 2013 en application de la loi du 6 février 1992,

Après présentation et validation de la balance 2012 certifiée par le trésorier principal,

Après la reprise des restes à réaliser 2012 et des soldes d'exécution de la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : 18 551 551,00 euros.

- Section d'investissement : 4 290 324,00 euros.

Le rapporteur propose que le Budget Primitif soit voté chapitre par chapitre et par opérations :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
002	Résultat reporté	1 381 251,22
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
013	Atténuation de charges	165 000,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
70	Produits services du domaine/ventes diverses	1 059 899,91
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
73	Impôts et taxes	8 719 742,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
74	Dotations et participations	6 543 290,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

75	Autres produits de gestion courante	430 000,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
76	Produits financiers	5 462,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
77	Produits exceptionnels	21 709,87
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	5 196,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA –		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R- H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	4 384 707,09
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN -- J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 261 171,96
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN -- J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
65	Autres charges de gestion courante	731 121,04
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN -- J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
66	Charges financières	292 000,00
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN -- J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
67	Charges exceptionnelles	37 999,91
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN -- J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 000,00
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	5 196,00
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
023	Virement à la section d'investissement	1 364 355,00
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

001	Résultat reporté d'investissement	417 257,30
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Deux ne prennent pas part au vote : C. SIMON – E. SURGOT		
Douze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
10	Dotations, fonds divers et réserves	359 999,70
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

13	Subventions investissements reçues	1 199 862,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
27	Autres immobilisations financières	17 670,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 364 355,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
024	Produits des cessions d'immobilisations	456 180,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 000,00
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	841 999,70
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
20	Immobilisations incorporelles	255 551,73
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
21	Immobilisations corporelles	2 621 209,41
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
23	Immobilisations en cours	347 108,06
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00
Dix voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILLAUD - T. DE OLIVEIRA – C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT- J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Onze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

PAR OPERATIONS - DEPENSES		
0402	Ferme CHAFFARD	4 455,10
Sept voix contre : A. LYONNARD – J. QUARESIMIN – H. SALRA-PINCHON – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA – M. ALLEX-BILAUD - T. DE OLIVEIRA		
Onze abstentions : J. GRISOLLET – R. BELAIDI-YILMAZ – N. VARAS – M. LAURENT - J-M. BOSCH – J-B. GRIOTIER – J. PACHECO – J. RIVOIRE - R. CROZIER – C. BELIN – N. RIVOIRE		
Quatorze voix pour : A. COLOMB-BOUVARD – E. CROSET-BAY – J-J. FAURE – R-H. FONTAINE – C. COLLEY - C. MARION – S. BOUISSET – C. LETROUBLON – T. RAFESTHAIN - C. SIMON – E. SURGOT – M. SERRANO – J. PISCITELLO – M. SEBEIBIT		

2013-024 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été prévu au Budget primitif 2013, Section de fonctionnement, article 657362 "subventions", une inscription budgétaire réservée aux demandes de subvention émanant des diverses associations ou établissements publics.

Le rapporteur propose de verser une subvention de 135 000 euros (cent trente cinq mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'UNANIMITE, le versement d'une subvention de 135 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2013.

2013-025 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOCIETE POSTE HABITAT RHONE ALPES POUR L'ACQUISITION EN L'ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT DE DOUZE LOGEMENTS SOCIAUX COLLECTIFS – RESIDENCE BORD DU PARC ZAC SAINT HUBERT - 1 RUE SPARTACUS

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu la décision préfectorale de financement n°2012DD03800104 du 22 novembre 2012 pour l'acquisition et l'amélioration de 12 logements locatifs sociaux collectifs situés, Résidence Bord du Parc, ZAC Saint-Hubert, 1 Rue Spartacus, à L'Isle d'Abeau, au bénéficiaire POSTE HABITAT RHONE ALPES ;

Considérant la demande de la Société POSTE HABITAT RHONE ALPES en date du 26 novembre 2012 sollicitant la garantie de la Ville de L'ISLE D'ABEAU à hauteur de 40% et la garantie de la CAPI à hauteur de 60% pour financer l'acquisition en l'état de futur achèvement de ces 12 logements ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 40% des quatre emprunts souscrits par POSTE HABITAT RHONE ALPES auprès de la

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

Caisse des dépôts et consignations pour le financement de cette opération immobilière.

Ces prêts sont destinés à financer 8 logements en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 4 logements financés en PLAI (Prêt Locatif Aide d'Intégration).

La somme des quatre emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations par POSTE HABITAT RHONE ALPES s'élève à 1 282 714 €.

La garantie de la Ville de L'ISLE D'ABEAU s'élève à 40% soit à 513 085.60 €.

Elle se décompose ci-après :

Désignation du prêt	Montant du prêt	Montant de la garantie (40%)	Durée du prêt
PLUS Foncier	228 038 €	91 215.20 €	50 ans
PLUS	632 114 €	252 845.60 €	40 ans
PLAI Foncier	108 891 €	43 556.40 €	50 ans
PLAI	313 671 €	125 468.40 €	40 ans

Les caractéristiques des deux Prêts Locatifs à Usage Social et des deux Prêts Locatifs Aide d'Intégration consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques du PLUS FONCIER	
Montant du prêt	228 038 €
Durée de la période d'amortissement	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A + 60 pdb
Amortissement	Déduit de l'échéance
Révisabilité des taux d'intérêt : En fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs	

Caractéristiques du PLUS	
Montant du prêt	632 114 €
Durée de la période d'amortissement	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A + 60 pdb
Amortissement	Déduit de l'échéance
Révisabilité des taux d'intérêt : En fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs	

Caractéristiques du PLAI FONCIER	
Montant du prêt	108 891 €
Durée de la période d'amortissement	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A - 20 pdb
Amortissement	Déduit de l'échéance
Révisabilité des taux d'intérêt : En fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs	

Caractéristiques du PLAI	
Montant du prêt	313 371 €
Durée de la période d'amortissement	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A - 20 pdb
Amortissement	Déduit de l'échéance
Révisabilité des taux d'intérêt : En fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs	

Le taux du livret A effectivement appliqué aux prêts sera celui en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

La garantie de la Ville de L'ISLE D'ABEAU est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par POSTE HABITAT RHONE ALPES, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de L'ISLE D'ABEAU s'engage à se substituer à POSTE HABITAT RHONE ALPES pour effectuer le paiement, sur simple demande de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de L'ISLE D'ABEAU s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par trente et une voix pour** – une abstention (FAURE J-J.) :

- accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 40% soit 513 085.60 € pour le remboursement des quatre emprunts (PLUS Foncier, PLUS, PLAI Foncier et PLAI) d'un montant total de 1 282 714 € souscrits par POSTE HABITAT RHONE ALPES auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition de 12 logements sociaux collectifs, Résidence Bord du Parc sise 1 rue Spartacus.

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et POSTE HABITAT RHONE ALPES.

2013-026 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – COMPENSATION DES CHEQUES ASSOCIATIFS - SAISON 2012/2013

Rapport du Maire,
Rapporteur : J.-M. BOSCH

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a mis en place le « chèque associatif ». Le chèque associatif vise à favoriser, pour tous les habitants de l'Isle d'Abeau, l'accès à une pratique sportive, culturelle ou de loisirs.

Le chèque associatif d'une valeur unitaire de 20 € (vingt euros) est délivré à raison de deux maximum par lilot et vient en déduction du coût de l'adhésion pour les activités pratiquées au sein d'associations ayant leur activité ou leur siège à l'Isle d'Abeau.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

Il convient donc aujourd'hui de procéder au versement du montant des chèques associatifs aux associations concernées comme suit :

Nom de l'association	Nombre de chèques	Montant total en euro
A L'ISLE ON DANSE	178	3560
APAODOM	3	60
ASG3V	0	0
ASPTT	43	860
ASSMIDA	5	100
AZIA	0	0
BCPI	4	80
CHOREA JAZZ	9	180
CLUB DES LILOTS	0	0
CLUB H2O	17	340
CNPI	0	0
FAMILLE AVENTURE	6	120
FAMILY EVASIONS	0	0
FUTSAL	1	20
GYM D'ABEAU	1	20
IDA ESCALADE	2	40
IDA HANDBALL	0	0
ID VOLLEY	13	260
JUDO	13	260
KENEILEZ	1	20
KITCHEN	22	440
LA CARAVANE DE L'IMAGINAIRE	16	320
LA VOIE DU BUDO	1	20
LES INDIANS	0	0
LES MAJORETTES	40	800
LES PECHEURS LILOTS	0	0
LILOT SKI	12	240
L'ISLE EN IMAGE	14	280
LOKOLE SOUND	47	940
MILLE ET UNE DANSES	20	400
MUSIQUE EN L'ISLE	68	1360
NAI KHANOM TOM	1	20
PETANQUE CLUB	4	80
RANDO IDA	1	20
RETOUR AUX SOURCES	45	900
TENNIS	9	180
THEATRE EN VIE	0	0
TOUT EN FITNESS	10	200
TRAD O PIEDS	0	0
TOTAL	606	12120

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013, section de fonctionnement, subventions de fonctionnement aux associations.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'UNANIMITE, le paiement des subventions.

2013-027 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE CHAMPOULANT - SAISON 2012/2013

Rapport du Maire,
Rapporteur : J.-M. BOSCH

Par délibération n°2009-165 en date du 21/12/2009, le Conseil Municipal a défini les modalités d'attribution des subventions aux associations.

Par délibération n°2012-063 en date du 11 juillet 2012, une subvention pour l'année scolaire 2012/2013 a été votée pour les associations sportives des collèges François Truffaut, Robert Doisneau et le Lycée Philibert Delorme.

Le rapporteur propose de verser une subvention de fonctionnement de 305 € à l'association sportive nouvellement créée du Collège Champoulant.

A 22 heures 20, la séance est interrompue suite au malaise d'une personne présente dans le public nécessitant l'intervention des secours.

A 22 heures 40, la séance reprend et Monsieur le Maire procède à l'appel :

PRESENTS : COLOMB-BOUVARD André - GRISOLLET Joël – BELAIDI-YILMAZ Rosa LYONNARD Alain - CROSET-BAY Elyette - FAURE Jean-Jacques - VARAS Nicole - BOSCH Jean-Marie - GRIOTIER Jean-Bernard - QUARESIMIN Jacky - RIVOIRE Janine - SALRA-PINCHON Henriette - FONTAINE Rose-Hélène - PACHECO Juan - COLLEY Collebagan - ZANIMACCHIA Anita - ALLEX-BILLAUD Myriam - CROZIER Régis - DE OLIVEIRA Tony - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - LETROUBLON Cyril - RIVOIRE Nicolas SERRANO Mikaëla - PISCITELLO Joseph - SURGOT Eric - SIMON Catherine - RAFESTHAIN Thierry

POUVOIRS : LAURENT Muriel pouvoir à RIVOIRE Janine - BARNIER Zohra pouvoir à ZANIMACCHIA Anita - BELIN Christel (excusée) pouvoir à GRIOTIER Jean-Bernard - SEBEIBIT Miloud pouvoir à FAURE Jean-Jacques

ABSENTE : OLIVA Guylaine

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013, section de fonctionnement article 6574.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport à l'UNANIMITE.

2013-028 - RECRUTEMENT DE JEUNES EN CONTRAT « EMPLOIS D'AVENIR »

Rapport du Maire,
Rapporteur : C. MARION

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

Avec plus de 120 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme et près d'un jeune sur quatre au chômage, leur insertion professionnelle est un sujet majeur. Les emplois d'avenir, contrats aidés, ont été spécialement créés pour inciter les collectivités à proposer des solutions d'emploi aux jeunes pas ou peu qualifiés.

Institué par la loi n° 2012-1189, ce nouveau dispositif est entré en vigueur le 1er novembre 2012 et permet aux collectivités territoriales de pouvoir y recourir en conciliant leurs besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Cette démarche nécessite un engagement de l'employeur à former le jeune et rechercher des formations lui permettant d'acquérir une qualification.

Dans le secteur non marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E.) de trois ans au maximum, réglementé par le Code du Travail.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale, les autres cotisations restant à la charge de la collectivité.

Le rapporteur propose de procéder au recrutement de cinq agents en emploi d'avenir à temps complet (sauf pour les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé qui peuvent prétendre à un temps partiel qui ne peut être inférieur à 17h30 hebdomadaires) pour intégrer les services de la Mairie et acquérir des qualifications.

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période de douze mois au minimum, et trente six mois au maximum.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, par **vingt-neuf voix pour** – trois abstentions (QUARESIMIN J., SURGOT E., SIMON C.) :

- à procéder au recrutement de cinq jeunes en contrat « emplois d'avenir ». Les crédits sont inscrits au budget 2013, en dépenses chapitre 012 et en recettes chapitre 74;

- à signer les contrats correspondants.

2013-029 - ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Rapport du Maire,
Rapporteur : C. MARION

Par délibération n°97-130 du 30 juin 1997, la collectivité a mis en place l'attribution des titres restaurant aux agents de la Mairie de l'Isle d'Abeau.

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. Ces contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire, agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 11/04/2013

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. L'offre présentée par Chèque Déjeuner (titres restaurant) a été retenue.

A ce jour, la collectivité se fournit déjà chez ce prestataire pour les chèques déjeuners attribués aux agents. Néanmoins en adhérant à ce contrat cadre, elle bénéficiera de la gratuité des frais de gestion.

Il est proposé aux élus :

- 1/ d'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 1^{er} juin 2013 pour le lot 1, à savoir :

- Lot 1 : Emission et mise à disposition de titres restaurant.

La durée du contrat est de 2 ans avec un effet au 1er janvier 2011. Le contrat peut être prolongé d'une année.

- 2/ de maintenir la valeur faciale du titre à la somme de 8 euros,

- 3/ de maintenir la participation de la commune à hauteur de 60 % de la valeur faciale du titre restaurant.

L'adhésion de la commune n'entraînera aucun changement dans la possibilité aux agents de bénéficier de ces prestations.

Où le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

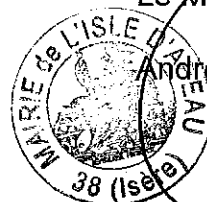
- décide d'adhérer au contrat cadre de fourniture de titres restaurant mis en place par le centre de gestion de l'Isère,

- décide de maintenir la valeur faciale du titre restaurant à 8 euros,

- décide de maintenir la participation de la collectivité à hauteur de 60 % de la valeur du titre restaurant.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

A vingt-deux heures cinquante-huit minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.



Le Maire,

André COLOMB-BOUVARD